

de ces régies ont été abolies avant la fin de la guerre; leur suppression date de la dernière moitié de 1944 et il en restait très peu, peu de temps après le jour de la victoire en Europe. Lorsque la production d'articles essentiels aux civils était insuffisante, on comptait sur des mesures positives destinées à augmenter le genre de production requis (e.g. le programme de directives pour les textiles, voir p. 595) plutôt que sur des restrictions négatives.

La Commission des prix a également collaboré avec d'autres ministères à la suppression graduelle des restrictions d'urgence sur le commerce extérieur, bien qu'il ait fallu maintenir un certain nombre de contrôles sur les exportations, comme il a été expliqué ci-dessus, afin de protéger les besoins domestiques essentiels et maintenir une régie efficace des prix. Elle a cependant recommandé l'abolition de la régie des exportations d'un certain nombre de denrées devenues disponibles en quantités suffisantes. Elle a également collaboré étroitement avec le Ministère du Commerce à l'établissement d'une répartition des exportations dans le cas des denrées dont les approvisionnements étaient insuffisants (e.g. bois d'œuvre et textiles).

Dans le domaine des denrées alimentaires et des textiles, où des pénuries très graves se sont prolongées durant la période de réadaptation, la Commission a maintenu des contrôles importants sur les approvisionnements et sur la distribution (voir pp. 593-597). La demande mondiale en produits canadiens de la pulpe et du papier a augmenté brusquement avec la fin de la guerre et il a fallu maintenir certains contrôles sur les exportations et sur la répartition des approvisionnements pour usages domestiques. La régie des exportations de papier à journal et de pulpe a été abandonnée à la fin de 1945, mais la répartition domestique de la pulpe, du papier à journal, d'autres papiers et du carton est demeurée soumise à un contrôle de forme simplifiée. Alors que la plupart des ordonnances de simplification et d'uniformisation ont été abrogées, les règlements uniformisant le poids et la qualité des papiers fins et du carton sont restés en vigueur comme moyens d'assurer une production maximum.

La rareté des matériaux de construction n'a cessé de s'aggraver en 1945 en raison de la pénurie de main-d'œuvre et du volume considérable de construction. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a aidé aux manufacturiers à obtenir de la main-d'œuvre et, dans certains cas, a autorisé des ajustements de prix afin de stimuler la production. En janvier 1946, le Ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements prenait à sa charge l'approvisionnement des matériaux de construction.

Dans le domaine des articles de métal, tous les contrôles de la Commission des prix ont été supprimés sauf les restrictions sur l'emploi des récipients de métal nécessitées par la pénurie persistante de l'étain. En raison des problèmes sérieux des approvisionnements en acier suscités par les grèves de l'acier et du charbon au début de 1946, la régie de l'acier qui avait cessé de fonctionner en 1943 a été rétablie au Ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements.

Loyers et logements.—En 1945, la pénurie de logements devient un problème de plus en plus grave à mesure que les anciens combattants de retour cherchent à se mettre en ménage et que les familles qui avaient partagé des logements durant la guerre essaient de trouver des habitations séparées. Bien que la construction